



1187 Prangins, le 31 juillet 1984

**MUNICIPALITÉ  
DE  
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis N° 40/84

Demande de crédit de Fr. 175'000.-- pour l'introduction de l'informatique à l'Administration Communale.

Municipal responsable : M. Daniel FISCHER

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'augmentation sans cesse croissante des tâches administratives est un phénomène bien connu dans les communes de ce canton. Ce phénomène s'exerce avec d'autant plus d'importance à Prangins qui traverse une période de forte expansion. Le chiffre de l'évolution de la population en est une preuve concrète et réelle :

1970	1'769	habitants	
1980	2'026	habitants	
1983	2'220	habitants	
1990	3'300	habitants	(prévision)

Pour permettre à son administration de faire face à ses obligations, la Municipalité a entamé une étude de réorganisation des domaines principaux qui sont :

LE CONTROLE DE L'HABITANT : Ce service représente véritablement l'épine dorsale d'une administration communale.

LA BOURSE COMMUNALE : Ce service, plus familier des conseillers qui en adoptent chaque année les comptes, a vu son activité se multiplier depuis l'introduction du nouveau plan comptable (Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes). Les rapports de la fiduciaire de ces dernières années en ont fait état à plusieurs reprises.

ETUDE INFORMATIQUE

La Municipalité a dirigé sa recherche de solution auprès de sociétés possédant de réelles expériences dans le domaine des applications communales vaudoises. En effet, notre but est de confier la responsabilité de ce projet à un partenaire jouissant d'une solide habitude des problèmes communaux vaudois.

Cette exigence est posée par le seul fait que nous ne voulons pas acquérir une solution "sur mesure" pranginoise, mais bien une solution issue de systèmes standards en vigueur, et qui ont fait leurs preuves ailleurs.

L'appel d'offres préliminaires a été lancé à plus de 20 sociétés qui ont pour la plupart retourné un dossier. L'analyse de ces derniers a permis de retenir 4 partenaires répondant à tous les critères sollicités.

Le crédit demandé permettra à la Municipalité d'acquérir, une fois le choix effectué, un ordinateur de bureau pouvant travailler en mode conversationnel, depuis plusieurs postes de travail simultanément.

Du point de vue "MATERIEL", l'acquisition portera sur un système informatique comprenant :

- 1 unité centrale
- 1 support externe de données (disques)
- 1 imprimante de lignes
- 4 écrans conversationnels

Du point de vue "APPLICATION", la solution qui sera choisie permettra d'implanter des programmes standards traitant d'une manière complète les données du Contrôle de l'habitant et de la Bourse communale.

Afin de garantir l'évolution des applications, et dans la perspective à moyen terme d'envisager la perception des impôts et la facturation de l'eau depuis l'Administration communale, la Municipalité a fixé aux partenaires la condition de proposer des solutions modulaires qui permettent, sans devoir changer tout le matériel ou modifier les données, de supporter de nouvelles applications. C'est donc uniquement par l'adjonction de modules de mémoires externes et par l'acquisition de nouveaux programmes que l'extension des applications pourra se faire.

#### CALENDRIER D'IMPLANTATION

- Automne 1984
  - Décision du Conseil Communal
  - Signature du contrat avec le partenaire retenu par la Municipalité
- Hiver 1984-1985
  - Livraison du matériel
  - Implantation des programmes
  - Formation du personnel
  - Mise en place de la Comptabilité
- Printemps 1985
  - Mise en place du Contrôle de l'habitant
  - Chargement des fichiers (2 mois)

#### COUT DE L'INVESTISSEMENT

Matériel et programmes	Fr. 160'000.--
Installation électrique	Fr. 8'000.--
Divers et imprévus	Fr. 7'000.--
	<u>Fr. 175'000.--</u>
	=====

#### BUDGET ANNUEL D'EXPLOITATION

Entretien annuel	Fr. 15'000.--
Matériel divers et papier	Fr. 5'000.--
	<u>Fr. 20'000.--</u>
	=====

#### FINANCEMENT

La solution d'achat proposée est à notre avis la plus avantageuse comparative-ment aux offres de leasing qui sont calculées généralement à 7 %. C'est donc par notre trésorerie courante que nous assumerons l'investissement proposé.

AMORTISSEMENT

Le crédit de fr. 175'000.-- demandé sera amorti par le budget de fonctionnement sur une durée de 5 ans par Fr. 25'000.-- annuellement.

CONCLUSIONS

L'introduction de l'informatique proposée dans le présent préavis permettra une réorganisation de l'administration traditionnelle telle que nous la connaissons aujourd'hui en maintenant stable l'effectif du personnel administratif (secrétariat et bourse communale).

Avant de conclure, la Municipalité rappelle que cette dépense d'investissement figure au plan des investissements 1984 présenté avec le budget 1984.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le présent préavis No 40/84 - Demande de crédit de Frs. 175'000.-- pour l'introduction de l'informatique à l'Administration communale,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'accorder le crédit de Fr. 175'000.-- à la Municipalité pour l'introduction de l'informatique à l'Administration communale.
- 2/ de faire figurer au budget de fonctionnement pendant 5 ans, la somme de Fr. 25'000.-- en guise d'amortissement.
- 3/ de faire figurer au budget de fonctionnement la somme de Fr. 20'000.-- représentant les frais annuels d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 juillet 1984, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



La secrétaire adj.

S. Savary